



Votre communauté de communes s'engage dans les espaces sans tabac

Les **Espaces sans tabac** sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés, où la consommation de tabac est interdite.

Lancé par la **Ligue Contre le Cancer**, le label **Espace Sans Tabac** a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, la mise en place d'espaces extérieurs publics sans tabac (abords des écoles, arrêts de bus...) : un combat indispensable pour la santé de nos concitoyens.



Des panneaux matérialisent les sites soumis par l'arrêté d'interdiction de fumer, dans les communes partenaires de l'opération préventive.

Communes partenaires : Auve, Berzieux, Binarville, Braux-Saint-Rémy, Cernay-en-Dormois, Chaudefontaine, Contault, Dommartin-Varimont, Éclaires, Élise-Daucourt, Épense, Givry-en-Argonne, Gizaucourt, La Chapelle-Felcourt, La Neuville-au-Pont, Le Viel-Dampierre, Maffrécourt, Massiges, Noirlieu, Remicourt, Sainte-Ménéhould, Servon-Melzicourt, Sivry-Ante, Somme-Bionne, Somme-Yèvre, Saint-Mard-sur-Auve, Valmy, Verrières, Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, Ville-sur-Tourbe, Villers-en-Argonne, Voilemont, Wargemoulin-Hurlus

CETTE MESURE A POUR OBJECTIFS



ÉLIMINER

l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants



RÉDUIRE

l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac



PROMOUVOIR

l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains



DÉNORMALISER

le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé



PRÉSERVER

l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies

